



Réduire l'écart pour les élèves ayant des besoins particuliers en Ontario : les tendances de la recherche et accroître la capacité

Direction des politiques et des programmes de l'éducation
de l'enfance en difficulté
Ministère de l'Éducation
Colloque ontarien sur la recherche en éducation
Du 4 au 6 février 2009



Réduire l'écart pour les élèves ayant des besoins particuliers en Ontario : les tendances de la recherche et accroître la capacité

Colloque ontarien sur la recherche en éducation, édition 2009

Table des matières

1) L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ EN ONTARIO

- A. Aperçu
- B. L'enfance en difficulté en Ontario
- C. Modifications apportées à la planification des conseils scolaires
- D. Complexité des classes
- E. Résultats et indicateurs
- F. Financement
- G. Intervenants
- H. Liens avec la recherche

2) SURVOL DE LA RECHERCHE / PROJETS DE RECHERCHE EN COURS

- A. Aperçu des tendances dans la recherche
- B. Recherche sur la pratique au sein de l'éducation de l'enfance en difficulté

3) STRATÉGIES VISANT À RÉDUIRE L'ÉCART

- A. Introduction
- B. Initiatives et stratégies précédentes
- C. Initiatives et stratégies actuelles
- D. Changements : qu'est-ce qui a changé et pourquoi?
- E. L'avenir

4) DÉFIS

- A. Économie de la province
- B. Données démographiques
- C. Effectifs des classes
- D. Intégration / Inclusion

5) CONCLUSION : ORIENTATION FUTURE DE LA RECHERCHE

6) RÉFÉRENCES



1. L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ EN ONTARIO

A. Aperçu

Le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers en Ontario continue de prendre de l'ampleur et d'évoluer; la réduction de l'écart entre les résultats des élèves demeure une priorité. Le ministère de l'Éducation est déterminé à répondre aux besoins d'une vaste gamme d'apprenantes et d'apprenants et, dans le domaine de l'enfance en difficulté, a mis l'accent sur un programme destiné à favoriser la réussite des élèves, notamment par les moyens suivants :

- améliorer la réussite des élèves visés par les programmes et les services destinés à l'enfance en difficulté;
- renforcer la capacité des écoles à répondre aux besoins d'une diversité d'apprenantes et d'apprenants dans des milieux variés, ce soit dans une classe régulière ou une classe spécialisée;
- s'assurer que le contenu des plans d'enseignement individualisé (PEI) est lié au curriculum de l'Ontario et au bulletin scolaire de la province;
- améliorer l'équilibre entre l'enseignement et l'apprentissage et combler les besoins en matière de processus, de documentation et de reddition de compte;
- réduire l'écart.

L'Ontario continue d'évoluer sur les plans économique, démographique, social et technologique et ces changements, nous les voyons déjà dans les classes, partout dans la province.

Dans le but de continuer à préparer les élèves, les enseignantes et les enseignants, les administrateurs et les écoles en général à s'adapter à ces changements perpétuels, le ministère continue à investiguer et à soutenir la recherche en éducation, ainsi qu'à prendre des décisions éclairées en ce qui a trait aux priorités relativement aux élèves en difficulté. Mentionnons entre autres les initiatives suivantes :

- *L'éducation pour tous, de la maternelle à la 6^e année*
- Les projets d'éducation pour tous du *Council of Ontario Directors of Education (CODE)*
- Le projet de l'*Ontario Psychological Association (OPA)*
- *L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année*
- Des modèles de prestation de services concertés pour les élèves présentant des troubles envahissants du développement (TED)
- Les PEI



Ces initiatives sont toutes fondées sur la recherche indiquant que le renforcement des capacités du système, le leadership et l'amélioration continue des outils d'enseignement et d'évaluation sont autant d'éléments clés pour réduire l'écart chez les élèves ayant des besoins particuliers.

La recherche sur les techniques d'enseignement et d'évaluation (enseignement différencié et réaction à l'intervention), la gestion en classe, la santé mentale des enfants et des adolescents, l'accessibilité universelle, et le développement global de l'enfant demeurent le fondement des différentes initiatives destinées à réduire l'écart chez les enfants ayant des besoins particuliers.

La section suivante décrit le climat actuel en ce qui a trait aux élèves ayant des besoins particuliers en Ontario, notamment les données démographiques, les modifications apportées aux exigences en matière de reddition de compte pour les conseils scolaires, ainsi que le financement.

B. L'enfance en difficulté en Ontario

Les données ci-dessous font état du nombre et du placement des élèves ayant des besoins particuliers dans les écoles financées par les deniers publics de la province, selon les chiffres rapportés par les conseils scolaires.

- En 2006-2007 (*données préliminaires*) les conseils scolaires ont rapporté les chiffres suivants :
 - 13,92 % de la population étudiante totale, ou 292 968 élèves, bénéficiaient de programmes et de services en enfance en difficulté.

Élèves formellement identifiés comme « ayant une anomalie » par un CIPR			
	Nombre d'élèves	Pourcentage par palier	Pourcentage de tous les élèves
Élémentaire	102 044	7,34 %	4,85 %
Secondaire	96 341	13,48 %	4,58 %
Total	198 385		9,43 %

Élèves NON formellement identifiés comme « ayant une anomalie » par un CIPR			
	Nombre d'élèves	Pourcentage par palier	Pourcentage de tous les élèves
Élémentaire	71 694	5,16 %	3,41 %
Secondaire	22 889	3,20 %	1,09 %
Total	94 583		4,5 %

- Environ 79 % de tous les élèves (82 % au secondaire) bénéficiant de programmes et services en enfance en difficulté étaient placés dans des classes régulières pendant plus de la moitié de la journée d'école.
 - Au moins 30 000 élèves bénéficiant de programmes et de services en enfance en difficulté n'avaient pas de PEI.



- Ces chiffres n'incluent pas les quelque 5 000 élèves se trouvant dans des *Programmes d'éducation destinés aux élèves dans les établissements de soins ou de traitement, de services de garde et de services correctionnels approuvés par le gouvernement.* (Remarque : Ces élèves ne sont pas des résidents d'un conseil scolaire ou d'une administration scolaire.)

C. Modifications apportées à la planification des conseils scolaires

Le ministère a entrepris des démarches pour harmoniser les processus de planification et de reddition de compte des conseils scolaires. Selon le Règlement 306, les conseils scolaires et administrations scolaires sont tenus de maintenir des plans d'éducation d'enfance en difficulté et de modifier ces plans de temps à autre afin de les adapter aux besoins actuels des élèves présentant des anomalies. Tous les deux ans, chaque conseil doit préparer et soumettre au ministère un rapport sur la prestation des programmes et services en enfance en difficulté. Les conseils sont également tenus de soumettre les modifications apportées à un plan d'éducation de l'enfance en difficulté l'année même où ces modifications sont apportées.

Les conseils sont tenus de maintenir et de mettre à jour les plans d'éducation de l'enfance en difficulté en veillant à ce que les modifications soient incluses aux rapports accessibles au public.

Afin de réduire le fardeau administratif des conseils en ce qui concerne la reddition de compte auprès du ministère, les conseils auront la possibilité de soumettre une version électronique, plutôt que deux exemplaires imprimés, des mises à jour apportées aux plans d'éducation de l'enfance en difficulté pour l'année 2008-2009.

D. Complexité des classes

Les classes de la province continuent de se transformer sous l'influence des progrès réalisés dans l'enseignement et l'évaluation, des changements démographiques, de la technologie et d'autres facteurs. De nos jours, les enseignantes et les enseignants doivent enseigner dans un environnement où l'on retrouve des élèves présentant une multitude de styles d'apprentissage (préférences), des styles d'apprentissage différents, provenant d'une grande diversité de cultures et dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais. Ce même environnement se voit également constamment modifié du fait des progrès technologiques. Le ministère continue d'anticiper ces changements et s'efforce d'accroître les capacités des enseignantes et des enseignants de façon à leur permettre d'offrir leur meilleur à tous les élèves de leur classe.



E. Résultats et indicateurs

Le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn) est un nouveau système de collecte des données à l'échelle de la province remplaçant l'ancienne collecte de données par le biais des rapports des écoles élémentaires et secondaires du mois d'octobre. Les anciens rapports permettaient de recueillir, à l'échelle des écoles, des données sur les élèves bénéficiant des programmes et des services d'éducation des élèves ayant des besoins particuliers, dont des renseignements (1) sur les élèves identifiés par un Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) et leurs besoins particuliers, ainsi que sur leur placement; et (2) sur les élèves non officiellement identifiés et leur placement (milieu d'apprentissage). Les rapports d'octobre contenaient également des données globales à l'échelle des écoles sur le nombre d'élèves disposant d'un plan d'enseignement individualisé (PEI).

F. Financement

Par le biais de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté, le ministère de l'Éducation a augmenté de 544 millions \$ le financement destiné aux élèves ayant des besoins particuliers depuis 2002-2003, jusqu'à atteindre environ 2,17 milliards \$ en 2008-2009 pour l'ensemble de la province. Tous les conseils scolaires de district de l'Ontario ont profité de cette augmentation du financement. En outre, le ministère a procédé à une série d'investissements stratégiques dans des initiatives clés en éducation de l'enfance en difficulté (décrites ci-dessous).

Dotation en personnel : Le personnel des conseils scolaires de l'Ontario affecté aux services de soutien à l'intention des élèves a augmenté depuis 2002-2003 (les services à l'intention de tous les élèves, et pas seulement des élèves ayant des besoins particuliers; toutefois, ces services sont nécessaires aux élèves ayant des besoins particuliers). Remarque : d'après les renseignements fournis par les conseils scolaires pour l'année scolaire de 2007-2008 (octobre 2007 — estimations révisées)

Nombre total de personnes offrant des services de soutien aux élèves (professionnels/paraprofessionnels et techniques)

- 2 397 nouveaux membres du personnel, soit une augmentation de 30,5 %. Ces services de soutien aux élèves comprennent les services suivants :
 - Services sociaux – 265 nouveaux membres du personnel, soit une augmentation de 35,6 %
 - Services psychologiques – 225 nouveaux membres du personnel, soit une augmentation de 50,4 %



- Conseillers d'assiduité – 2 nouveaux membres, ou 1,2 %
 - Autre personnel de soutien professionnel – 829 nouveaux membres, ou 56,9 %
- Nombre total d'aides-enseignantes ou d'aides-enseignants : 4 910 nouvelles aides-enseignantes ou nouveaux aides-enseignants, ou une augmentation de 28,8 % (totalisant environ 28 000 aides-enseignantes ou aides-enseignants en 2007-2008).

Investissements stratégiques : Le ministère continue d'adopter des réformes destinées à améliorer les résultats des enfants ayant des besoins particuliers, y compris ceux qui présentent des TED :

- 20 millions \$ pour permettre à l'OPA de collaborer avec les conseils scolaires afin de réduire le temps d'attente avant l'évaluation d'un élève. Cela a permis d'identifier correctement les besoins d'un plus grand nombre d'élèves.
- 53 millions \$ ont permis au CODE d'augmenter les possibilités de perfectionnement professionnel et de mettre en oeuvre les recommandations de *L'Éducation pour tous : Rapport de la Table ronde des experts pour l'enseignement en matière de littératie et de numératie pour les élèves ayant des besoins particuliers de la maternelle à la 6^e année*. Cela a permis aux enseignantes et aux enseignants d'améliorer les résultats des élèves ayant des besoins particuliers.
- Le ministère a investi 21 millions \$, par le biais de financement ciblé, en sus des Subventions pour les besoins des élèves (SBE), 2006-2008, afin de renforcer les capacités et d'améliorer l'environnement d'apprentissage des élèves présentant des troubles envahissants du développement (TED), notamment :
 - 5 millions \$ au *Geneva Centre for Autism* afin de former des aides-enseignantes et aides-enseignants (2006);
 - 1 million \$ au *Geneva Centre for Autism* afin d'offrir une formation à l'intention des directrices et directeurs (août 2007);
 - 3 millions \$ pour la formation des équipes scolaires (du 20 au 23 août 2007);
 - 4 millions \$ aux conseils scolaires pour approfondir la formation en analyse comportementale appliquée à l'intention des équipes scolaires (2007-2008);
 - 2 millions \$ pour les modèles concertés de prestation de services partagée pour les élèves présentant des troubles envahissants du développement (2007-2008);
 - 2 millions \$ au *Geneva Centre for Autism* pour la formation d'été en analyse comportementale appliquée en 2008;
 - 4 millions \$ pour une formation additionnelle en analyse comportementale appliquée dans les conseils scolaires (2008-2009).



G. Intervenants

L'éducation de l'enfance en difficulté touche une grande diversité d'intervenants. Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED) regroupe des représentantes et des représentants de différents groupes d'anomalies, de secteurs de l'éducation, de groupes d'élèves et de parents et de professions ayant pour tâche de conseiller la ministre sur divers enjeux touchant l'enfance en difficulté. Le ministère travaille en étroite collaboration avec le CCMEED, ainsi qu'avec des intervenants de divers domaines partout dans la province, afin de mettre au point des politiques et des orientations stratégiques susceptibles d'améliorer le rendement des élèves ayant des besoins particuliers.

H. Liens avec la recherche

À mesure que de nouvelles techniques d'enseignement et d'évaluation sont adoptées dans les écoles en évolution de la province, le ministère de l'Éducation poursuit ses efforts pour réduire l'écart pour les élèves ayant des besoins particuliers, en privilégiant diverses stratégies et mesures mettant à profit la recherche et les initiatives visant à accroître les capacités décrites dans les sections qui suivent.

2. SURVOL DE LA RECHERCHE / PROJETS DE RECHERCHE EN COURS

A. Aperçu des tendances dans la recherche

La recherche actuelle dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté s'inspire de la philosophie pédagogique de John Abbott, président de l'*Initiative sur l'apprentissage au 21^e siècle*. Cette initiative part de l'idée que l'école ne constitue qu'une partie du processus d'apprentissage et que d'autres facteurs sont tout aussi importants en éducation (p. ex., le milieu familial, l'étude indépendante, la pression des pairs, etc.). Une telle façon de voir les choses prend ses racines dans la recherche cognitive qui démontre que le modèle béhavioriste du cerveau humain est dépassé, et que la capacité d'apprentissage innée s'accommode mieux des milieux favorisant l'immersion plutôt que l'absorption passive. La recherche suggère toujours : dans la mesure où nous avons une tendance naturelle à apprendre, les enseignantes et les enseignants devraient tenter de favoriser l'apprentissage autonome.

Les modèles mécanistes démodés ont tendance à pousser les éducatrices et éducateurs vers un type de pédagogie axée sur l'étude en solo, le travail continu sur un seul sujet et les capacités analytiques, alors que le système organique privilégie la collaboration, la pensée latérale en présence de distractions constantes, ainsi que les tâches de résolution de problème interdisciplinaires. Ce dernier système est mieux adapté à notre population active et à notre société favorisant la créativité et l'innovation adaptative, plutôt que l'analyse exclusive



dans son ensemble. Monsieur Abbott différencie les « spécialistes » des « experts »; nous formons des spécialistes qui sont incapables de se débrouiller en dehors de leur propre domaine, plutôt que des experts dont la société moderne a besoin. Pour former des experts, il faut mettre l'accent sur le processus d'apprentissage plutôt que sur le produit, afin d'adapter et d'appliquer les connaissances acquises à des environnements et des contextes nouveaux. Bien que le modèle mécaniste ait une certaine valeur, l'élève devrait être graduellement sevré de l'autorité de l'enseignante ou de l'enseignant et participer, avec le temps, de plus en plus activement à sa propre éducation.

Monsieur Abbott met l'accent sur six enjeux principaux : 1) sevrer les élèves de leur dépendance intensive envers l'enseignante ou l'enseignant et les guider afin qu'ils deviennent des apprenantes ou apprenants actifs intéressés à leur propre réussite; 2) à mesure que les élèves gagnent en maturité, les enseignantes et les enseignants devraient voir l'éducation formelle comme quelque chose à éviter et laisser davantage aux élèves la responsabilité d'apprendre par eux-mêmes; 3) le perfectionnement professionnel devrait être vu comme un processus continu auquel, idéalement, 10 % des dépenses liées à la dotation seraient allouées; 4) les ressources de la collectivité devraient être accessibles; 5) les technologies de l'information devraient être mises à profit pour réduire l'écart entre ceux qui ont les moyens et ceux qui ne les ont pas (lorsque les élèves atteignent 18 ans, les TI et les manuels devraient compter pour 20 % de toutes les dépenses); et 6) des systèmes d'évaluation appropriés capables de juger ces nouveaux modèles d'apprentissage devraient être mis en œuvre et répandus partout dans la collectivité.

B. Recherche sur la pratique au sein de l'éducation de l'enfance en difficulté

Les projets ci-dessous, soutenus par le ministère de l'Éducation, comptent un volet axé sur la recherche et l'évaluation comportant des liens avec les théories susmentionnées et sont centrés sur le développement global de l'enfant, l'apprentissage motivé, ainsi que la participation de la collectivité et l'engagement parental.

En cours

Outil d'enseignement Web

L'outil d'enseignement Web (OEW) permet aux enseignantes et aux enseignants de dépister les élèves de la maternelle à la deuxième année susceptibles d'éprouver des difficultés d'apprentissage. Étant donné l'importance d'identifier et d'intervenir rapidement, ainsi que le démontre la recherche, l'OEW est conçu pour dépister les jeunes apprenantes et apprenants susceptibles de profiter d'une intervention ou d'une aide s'ajoutant à l'enseignement régulier. Un logiciel



facile d'utilisation permet de suivre les progrès de l'élève au fil des ans. Pendant l'année 2007-2008, 30 000 élèves ont été évalués, et de ceux-ci, 12 1000 ont fait l'objet d'interventions correctives. Les données provenant de l'année précédente indiquent une relation claire entre l'utilisation de l'OEW et la mise en oeuvre de mécanismes de soutien à l'intention des élèves éprouvant des difficultés. Comme le soulignait fréquemment Monsieur Abbott, le style d'apprentissage diffère énormément d'un enfant à l'autre, et cet outil est conçu pour aider en particulier les élèves dont les aptitudes se développent à un rythme différent de la majorité.

Projets pilotes sur le règlement des différends

Des projets pilotes se déroulent actuellement dans six conseils scolaires afin d'évaluer l'efficacité des techniques de règlement des différends en ce qui a trait aux différends pour les programmes et les services ayant trait à l'éducation de l'enfance en difficulté. L'évaluation de ces projets pilotes portera tout particulièrement sur les cas où l'on fait appel à des membres de la collectivité non liés à l'école pour évaluer les besoins de l'enfant en matière d'éducation. *L'Initiative sur l'apprentissage au 21^e siècle* souligne l'importance, pour les écoles, de faire appel aux membres de la collectivité afin de répondre aux besoins des élèves; la résolution des différends tient compte de ceci par son engagement à créer des cercles axés sur la collaboration, où les élèves, les parents et les experts de la collectivité se réunissent pour trouver les meilleures solutions possibles aux besoins particuliers des élèves en matière d'éducation. Au départ, l'on dresse l'inventaire des points forts de l'élève, plutôt que de ses lacunes, créant ainsi un environnement éducationnel où l'élève peut apprendre *en fonction de* ses propres prédispositions cognitives et obtenir un taux plus élevé de réussite.

Projet d'évaluation des élèves de l'Ontario Psychological Association

L'Ontario Psychological Association (OPA) a mis au point un projet d'évaluation psychologique conçue à la fois pour réduire le temps d'attente pour les élèves nécessitant une évaluation professionnelle, développer les capacités du système, améliorer la littératie et la numératie et permettre une amélioration de l'évaluation à long terme. Tout comme c'est le cas pour l'OEW, le projet permet l'identification précoce des besoins de l'élève et donne une certaine souplesse aux conseils scolaires, pour ce qui est d'identifier les facteurs nuisibles à la réussite de l'élève. Les facteurs tels les fonctions sociales et émotionnelles, les enjeux touchant l'estime de soi et les problèmes de comportement font l'objet de diverses évaluations et interventions. L'élimination des obstacles psychologiques contribuera à aider les élèves à s'approprier davantage leur propre apprentissage.



Orientations futures

Mesures d'évaluation élargies

Ce projet est fondé sur une définition élargie de la réussite et de la reddition de compte visant à mettre l'accent sur le développement global de l'enfant. Il y aura élaboration de mesures d'évaluation élargies à l'intention des enfants ayant des besoins particuliers qui ne correspondent pas à la norme provinciale.

Mentionnons notamment :

- analyser les données des résultats de l'OQRE pour les élèves ayant des besoins particuliers bénéficiant de programmes académiques et examiner les mesures d'évaluation pour les élèves qui n'ont pas actuellement accès au curriculum de l'Ontario;
- effectuer une recherche provinciale et interprovinciale sur les outils d'évaluation alternatifs;
- aider les conseils scolaires à améliorer leur pratique d'évaluation des résultats des élèves bénéficiant des programmes, là où les attentes en matière d'apprentissage ne correspondent pas au curriculum de l'Ontario.

Santé mentale et toxicomanie chez les enfants

Dans le cadre stratégique du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) (exclusion faite de l'article 23), le ministère de l'Éducation appuie le MSEJ dans ses efforts pour cartographier les programmes liés à la santé mentale offerts par les conseils scolaires.

Les initiatives mentionnées se complètent afin d'améliorer la réussite de tous les élèves, y compris ceux qui présentent des besoins particuliers, en mettant à la disposition des enseignantes et des enseignants des outils supplémentaires, du soutien, ainsi que des stratégies conçues pour mieux répondre aux besoins de toute la population étudiante. Ces initiatives comportent des objectifs suivants :

- appuyer les projets, afin d'aider les éducatrices et éducateurs à identifier et évaluer les élèves ayant des besoins particuliers, et améliorer le taux de réussite;
- consolider et développer les relations axées sur la collaboration et les partenariats entre les familles, les écoles et le reste de la collectivité;
- améliorer l'intégration et l'harmonisation des soutiens offerts dans la collectivité, afin de mieux répondre aux besoins des enfants ayant des besoins particuliers;
- soutenir les éducatrices et les éducateurs et leur fournir des stratégies et des outils additionnels afin de répondre aux besoins diversifiés de tous les élèves.



3. STRATÉGIES VISANT À RÉDUIRE L'ÉCART

A. Introduction

Pour réduire l'écart pour tous les élèves ayant des besoins particuliers, il faudra adopter une approche axée sur la collaboration abordant l'enfant et l'élève de façon globale. En outre, la réduction de l'écart n'est pas une question de catégories d'élèves et d'identifiant — le fait d'être un élève présentant des besoins particuliers n'explique pas l'histoire de l'enfant dans sa totalité. Le ministère s'est efforcé de mettre en oeuvre des mesures visant surtout à mieux outiller les enseignantes et les enseignants et à établir une collaboration avec les collectivités et les autres partenaires gouvernementaux visés; l'élargissement des mesures de la réussite et de l'apprentissage aura pour effet de privilégier une approche globale de l'élève.

Citons deux des grands principes du rapport *L'éducation pour tous* : tous les élèves peuvent réussir et chaque élève possède son propre profil d'apprentissage. Le défi qui se présente dans le secteur de l'éducation est de créer et de soutenir le meilleur environnement d'apprentissage possible pour que les élèves réussissent et pour qu'ils développent au maximum leur potentiel d'apprentissage.

L'Ontario, tout comme les autres provinces et états de l'Amérique du Nord, fait face à un certain nombre de pressions et d'enjeux dans le domaine de l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers. Mentionnons, entre autres, le programme, le développement global de l'élève, la gestion et la reddition de compte des intervenants, et l'optimisation des ressources.

B. Initiatives et stratégies précédentes :

L'éducation pour tous : Rapport de la Table ronde des experts pour l'enseignement en matière de littératie et de numératie pour les élèves ayant des besoins particuliers de la maternelle à la 6^e année

L'éducation pour tous : Rapport de la Table ronde des experts pour l'enseignement en matière de littératie et de numératie pour les élèves ayant des besoins particuliers de la maternelle à la 6^e année (2005) est un rapport de recherche fondamentale offrant des orientations quant aux diverses façons de soutenir l'apprentissage chez les élèves, y compris ceux qui présentent des besoins particuliers. Parmi les principales stratégies visant à réduire l'écart, mentionnons la conception universelle de l'apprentissage (CUA), la différenciation pédagogique (DP) et la technologie au service des élèves.



Council of Ontario Directors (CODE)

Dans le but d'assurer la diffusion et la mise en oeuvre des recommandations du rapport *L'éducation pour tous, de la maternelle à la 6^e année*, le *Council of Ontario Directors (CODE)* a reçu 53 millions \$ sur une période de trois ans afin de travailler en partenariat avec le ministère de l'Éducation et en collaboration avec les conseils scolaires de l'Ontario. L'objectif visé était d'améliorer la réussite des élèves et d'aider les enseignantes et les enseignants à mettre au point des stratégies fondées sur le concept de l'apprentissage universel, sur la différenciation pédagogique et sur l'utilisation des technologies pour aider les élèves.

Aides technologiques

C. Initiatives et stratégies actuelles

L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année

La Direction des politiques et des programmes de l'enfance en difficulté met actuellement au point un guide de ressources, de la maternelle à la 12^e année, qui fera suite à *L'éducation pour tous, de la maternelle à la 6^e année*. Les stratégies énoncées dans ce guide sont axées sur la compréhension des besoins de tous les élèves et développent les stratégies que l'on retrouve dans *L'éducation pour tous, de la maternelle à la 6^e année*, avec une attention particulière sur l'établissement des profils étudiants et sur la création de liens entre l'enseignement et l'évaluation. Ces stratégies viennent approfondir les initiatives visant à renforcer les capacités élaborées et mises en oeuvre par le ministère de l'Éducation par le biais du Plan de gestion de l'effectif des classes au primaire.

- Le titre provisoire de ce document est : *Learning for All K - 12/L'apprentissage pour tous : de la maternelle à la 12^e année*.
- *L'apprentissage pour tous : de la maternelle à la 12^e année* décrit une approche que les enseignantes et les enseignants, de la maternelle à la 12^e année, peuvent mettre en oeuvre afin de mieux se préparer et enseigner à tous les élèves, qu'il s'agisse d'élèves très performants ou d'élèves nécessitant une aide additionnelle.
- *L'apprentissage pour tous : de la maternelle à la 12^e année* représente une première étape dans la création de systèmes de données, de rétroaction et de planification intégrés qui, selon les chercheurs dans le domaine de l'éducation, permettront d'améliorer et de maintenir la réussite des élèves.
- *L'apprentissage pour tous : de la maternelle à la 12^e année* aide les enseignantes et les enseignants à mettre l'accent sur deux composantes



de l'enseignement et de l'apprentissage : la personnalisation et la précision.

- *L'apprentissage pour tous : de la maternelle à la 12^e année* devrait être disponible vers la fin mai 2009.

Plans d'enseignement individualisé (PEI)

Le ministère travaille en étroite collaboration avec ses partenaires en éducation afin de soutenir la mise en oeuvre de plans d'enseignement individualisés efficaces et conformes aux attentes du curriculum et du bulletin. Dans ce but, un site Web offre maintenant des exemples de plans d'enseignement individualisés, tant pour l'élémentaire que pour le secondaire. Ces exemples de plans d'enseignement individualisé constituent une ressource à l'intention de tous les membres du personnel concernés par l'élaboration et la mise en oeuvre des PEI.

Des équipes de rédaction de différentes parties de la province ont mis au point ces PEI. Ces équipes se sont inspirées des politiques et des ressources du ministère, ainsi que des résultats d'un examen provincial concerté des plans d'enseignement individualisés (2006-2007) fournis par les conseils scolaires et les groupes d'intervenants. Les PEI sont préparés selon le format électronique provincial.

Un modèle électronique de PEI a été rendu public en 2007 et une formation à ce sujet a été offerte dans la province. L'utilisation de ce modèle est volontaire; toutefois, l'on s'attend à ce que les conseils scolaires disposent d'un modèle conforme aux exigences réglementaires et aux normes du ministère relativement à l'élaboration des PEI.

Services concertés

Le ministère de l'Éducation et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse appuient les modèles de prestation de services concertés pour les élèves présentant des troubles envahissants du développement dans sept écoles, faisant appel à huit conseils scolaires et organismes communautaires en 2007-2008. Ces modèles mettent de l'avant les éléments suivants :

- Harmoniser les transitions – la transition du protocole d'information concernant les élèves (du préscolaire à la première année; de l'élémentaire au secondaire); des transitions harmonieuses;
- Vivre les transitions ensemble – d'une année à l'autre; d'un semestre à l'autre;
- Équipes de soutien individualisé pour les élèves présentant des TED – pour collaborer à l'évaluation, la planification et la mise en oeuvre des stratégies visant à permettre aux élèves présentant des TED de réussir à l'école et au sein de la collectivité;



- L'engagement parental dans diverses collectivités;
- Intégrer en classe les élèves présentant des TED de haut niveau;
- Transitions – du cycle primaire au cycle moyen; du cycle intermédiaire au secondaire;
- Collecte de données et plan d'intervention

L'on s'attend à ce que le soutien envers les modèles de prestation de services concertés se poursuive en 2008-2009.

D. Changements : qu'est-ce qui a changé et pourquoi?

Suite aux initiatives passées, tels *L'éducation pour tous*, ainsi que les projets du *CODE* et de l'*OPA*, nous avons fait des progrès importants.

Les résultats de l'OQRE pour l'année 2007-2008 montrent une amélioration des résultats pour les élèves ayant des besoins particuliers. Une partie de ce succès peut être attribuée aux éléments suivants :

- L'accent mis sur les bonnes pratiques :

« Les évaluations de l'OQRE sont directement liées aux attentes en matière d'apprentissage précisées dans Le curriculum de l'Ontario, de sorte que les résultats des élèves à ces tests fournissent au système d'éducation des renseignements importants sur les aspects requérant l'attention » – Marguerite Jackson, directrice générale de l'OQRE.

- La stabilité du financement
- Les projets du *CODE* pour la lecture et l'écriture (jusqu'en 6^e année)

Pendant cette période, des progrès importants ont été réalisés en écriture :

- 3^e année : + 17 % pour les élèves ayant des besoins particuliers c. + 2 % pour la province
- 6^e année : + 11 % pour les élèves ayant des besoins particuliers c. + 6 % pour la province

En outre, les résultats obtenus en lecture étaient également à la hausse pour les élèves ayant des besoins particuliers :

- 3^e année : + 3 % pour les élèves ayant des besoins particuliers c. - 1 % pour la province
- 6^e année : + 3 % pour les élèves ayant des besoins particuliers c. + 2 % pour la province



E. L'avenir

Le ministère poursuit ses efforts pour soutenir les conseils scolaires et réduire davantage l'écart en ce qui a trait aux élèves ayant des besoins particuliers. En combinant, d'une part, la recherche portant sur le développement global de l'enfant et, d'autre part, les investissements dans le renforcement des capacités (pour les enseignants, les élèves, les parents et les conseils scolaires), il sera possible de transformer l'éducation à l'intention des élèves ayant des besoins particuliers en Ontario, de façon à s'adapter aux besoins et aux points forts de chacun des élèves.

En fournissant aux enseignantes et aux enseignants et aux conseils scolaires les outils nécessaires pour préparer tous les élèves à atteindre de meilleurs résultats à l'école et au-delà, nous atteindrons les objectifs du ministère, soit :

- un taux élevé de réussite chez les élèves
- une réduction de l'écart entre les élèves
- une plus grande confiance du public face au système d'éducation publique

La stratégie d'ensemble du gouvernement, actuellement et dans les temps à venir, exige que l'on se concentre sur la mise en oeuvre efficace des stratégies d'éducation qui, comme l'a démontré la recherche, sont profitables à tous les élèves et spécialement à ceux qui ont besoin de soutien additionnel. Le ministère s'efforce de continuer à soutenir la recherche reposant sur des informations factuelles et renforcer les capacités dans tout le système scolaire public de l'Ontario.

4. DÉFIS

Les changements qui surviennent dans la province se reflètent également en classe. Les changements énumérés ci-dessous sont particulièrement importants dans l'optique de réduction de l'écart pour les élèves présentant des besoins particuliers et ils sont tous pris en compte par le ministère dans l'élaboration de ses politiques et dans la recherche.

A. L'économie de la province

La pression créée par la situation économique de l'Ontario, dans le cadre de la crise financière mondiale actuelle, se fait sentir sur bon nombre de programmes gouvernementaux, y compris dans le secteur de l'éducation. Le ministère de l'Éducation s'est donné comme priorité de continuer à renforcer les capacités en cette période difficile sur le plan financier. Le ministère est déterminé à veiller à



ce que tous les élèves continuent à réussir et à ce que l'écart continue à se rétrécir.

B. Données démographiques

La population de l'Ontario continue à augmenter et à se modifier. Depuis 2001, la croissance démographique est concentrée surtout dans les régions urbaines. La population de l'Ontario est très diversifiée et comprend un grand nombre de groupes ethniques et de cultures.

Le ministère des Finances présente les projections suivantes pour l'Ontario, pour la période de 2007 à 2031 :

- Au cours de cette période, la migration nette comptera pour 74 % de la croissance démographique totale. La portion de la croissance démographique annuelle représentée par la migration nette augmentera graduellement pendant cette période, soit de 61 % en 2007-2008 à 86 % d'ici 2030-2031. L'immigration est de loin la principale source de la migration nette
- L'on prévoit que l'âge médian de la population de l'Ontario augmentera pour atteindre 43 ans en 2031, alors qu'il était de 39 ans en 2007. L'âge médian des femmes passera de 39 à 44 ans, et l'âge médian des hommes passera de 38 à 42 ans.

Ces changements démographiques doivent être pris en compte au moment de planifier la façon dont nous allons nous y prendre pour continuer à réduire l'écart pour les élèves ayant des besoins particuliers.

<http://www.fin.gov.on.ca/french/economy/demographics/projections/index.html>

C. Effectifs des classes

Le gouvernement de l'Ontario alloue actuellement aux conseils scolaires près de 420 millions \$ annuellement pour permettre l'embauche d'enseignantes et d'enseignants additionnels, afin de réduire les effectifs dans les classes primaires. Grâce à ce financement, 5 100 enseignants additionnels ont pu être embauchés au primaire dans la province.

Aujourd'hui, on compte plus de 610 000 élèves de la maternelle à la troisième année. Tous les élèves sont dans des classes comptant au maximum 23 élèves, et plus de 540 000 d'entre eux sont dans des classes comptant 20 élèves ou moins.



Les changements apportés à l'effectif des classes ont obligé les élèves et les enseignantes et enseignants à s'ajuster à de nouvelles pratiques d'enseignement et de pédagogie, ceci est vrai particulièrement dans le cas des élèves ayant des besoins particuliers.

D. Intégration / Inclusion

En Ontario, les élèves présentant des besoins particuliers sont régulièrement placés dans des classes ordinaires, où ils bénéficient de programmes et de services. Aujourd'hui, environ 79 % de tous les élèves (82 % au secondaire) bénéficiant de programmes spécialisés sont placés dans des classes régulières pendant plus de la moitié de la journée d'école. Au fur et à mesure que la capacité et les enseignantes et les enseignants augmentent, les classes de l'Ontario continueront à inclure les élèves présentant une grande variété de styles d'apprentissage, y compris des élèves ayant des besoins particuliers.

5. CONCLUSION : ORIENTATION FUTURE DE LA RECHERCHE

L'éducation à l'intention des élèves ayant des besoins particuliers en Ontario continuera de chercher l'équilibre entre une réussite mesurable et la croissance personnelle. Cet objectif prend en considération la diversité des besoins et des points forts de tous les élèves bénéficiant de programmes et de services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers.

Bien que les résultats de l'OQRE et les bulletins scolaires soient très importants pour tracer le portrait de la réussite des élèves à l'échelle de la province, nous devons reconnaître que de tels indicateurs portent sur des domaines spécifiques seulement et donnent parfois lieu à une évaluation inexacte de la réussite et du développement des élèves. Les enseignantes et les enseignants doivent tenir compte, non seulement des résultats au test, mais également du bien-être général de leurs élèves dans plusieurs aspects de leur vie.

Les enseignantes et les enseignants facilitent le développement d'une vaste gamme de compétences susceptibles de permettre aux élèves de devenir des apprenantes ou apprenants autonomes, dans plusieurs disciplines, et de faire face au monde complexe que nous connaissons. Ainsi, les enseignantes et enseignants continuent à s'adapter à un monde qui exige de la main-d'oeuvre qu'elle ait une intelligence adaptative et une approche interdisciplinaire à la solution de problèmes, en offrant beaucoup plus qu'un simple transfert d'informations. Les apprenantes et les apprenants d'aujourd'hui devront être efficaces dans plusieurs domaines de connaissance, et devront posséder les aptitudes nécessaires pour poursuivre leur apprentissage toute la vie durant. C'est grâce à une recherche reposant sur des informations factuelles et servant de point de départ à l'éducation et au développement global de l'enfant,



recherche à laquelle se greffe un engagement à renforcer les capacités dans tous les domaines de l'éducation, que nous pourrions mieux outiller tous les élèves afin qu'ils réussissent aujourd'hui aussi bien que demain.

6. RÉFÉRENCES

L'éducation pour tous : Rapport de la Table ronde des experts pour l'enseignement en matière de littératie et de numératie pour les élèves ayant des besoins particuliers de la maternelle à la 6^e année

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/speced/panel/specedf.pdf>

Transformation de l'éducation d'un enfant sans difficulté : Rapport des coprésidentes avec les recommandations de la table de concertation sur l'éducation de l'enfance en difficulté

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/speced/transformation/transformation.pdf>

Cheminer en harmonie – Guide de prévention et de résolution de conflits concernant les programmes et services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/shared.pdf>

Guide de planification de l'entrée à l'école

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/planningentryf.pdf>

Pratiques pédagogiques efficaces pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/asdfirstf.pdf>

Guide sur la planification de la transition

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/transiti/transition.pdf>

Ontario Psychological Association Student Assessment Project: Summary of Key Results Areas - Critical Findings

<http://www.psych.on.ca/files/nonmembers/KRA%20REPORT%20FINAL%20VERSION%202008-09-25%20Eng.pdf>

Council of Ontario Directors of Education (CODE) Projects

<http://www.ontariodirectors.ca/pages/Projects/index.html#CODESpeEd06-07>

21st Century Learning Initiative Policy Paper: The Strategic and Resource Implications of a New Model of Learning

<http://www.21learn.org/publications/PP.pdf>



reach every student
appuyer chaque élève



P:\Strategic Policy & Coord Serv Unit qui - 2 Carlton\Research Symposium 2009\OERS
PAPER DRAFT 4 Jan 12 with SPU feedback.doc